

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Bureau d'enquêtes sur les accidents  
de transport terrestre

### Décision du 8 juin 2018 portant désignation et commissionnement d'un enquêteur technique non permanent au bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre

NOR : TREV1817343S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre,  
Vu le code des transports, notamment ses articles L. 1621-6, L. 1621-8, L. 1621-16, R. 1621-17 et R. 1621-24,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Christophe BOGAERT, inscrit au registre des affaires maritimes n° 87N1321, est désigné en qualité d'enquêteur technique non permanent et commissionné à cet effet pour la durée de l'enquête technique, ouverte par décision du 24 mai 2018 concernant l'accident de transport fluvial ayant eu lieu dans la nuit du 6 au 7 avril 2018 sur le Rhône sur la commune de Givors.

#### Article 2

En application de l'article L. 1621-16 du code des transports, M. Christophe BOGAERT est soumis au secret professionnel dans les mêmes conditions que les agents permanents du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 8 juin 2018.

*Le directeur,*  
JEAN PANHALEUX